

**Imprimé depuis l'espace abonnés**<http://abonnes.hospimedia.fr>

Votre compte : Géraldine Tribault

HOSPIMEDIA

Rendez-vous de la ministre de la Santé avec les trois conférences des CHU

Les décrets d'application de la loi HPST publiés avant la fin de l'année

23.11.09 - 15:14 - HOSPIMEDIA | La ministre de la Santé a rencontré la semaine dernière les représentants des conférences des présidents de CME de CHU, des doyens de facultés de médecine et des Directeurs généraux (DG) de CHU, un rendez-vous qu'elle souhaite désormais renouveler deux fois par an. Au cours des discussions, Roselyne Bachelot a indiqué que les décrets relatifs au directoire, au conseil de surveillance et au président de CME seront publiés avant la fin du mois de novembre et ceux relatifs à la gouvernance des établissements, comme l'organisation interne, le Comité technique d'établissement (CTE) ou encore les pôles, devront paraître avant la fin de l'année, indique la conférence des présidents de CME de CHU à Hospimedia.

La ministre s'est aussi prononcée sur les détails de la présidence de la CME. Ainsi, les mandats actuels des présidents iront jusqu'à leur terme et la durée sera maintenue à quatre ans. Concernant l'indemnisation de cette fonction, elle est "*acquise*" même si les modalités "*font encore l'objet de discussions à l'échelon interministériel*", rapporte la conférence des présidents de CME. Autre sujet ayant fait l'objet de discussion: les instituts hospitalo-universitaires (IHU). Une première vague de cinq instituts sera financée en 2010. Ils répondront aux critères de structure mono-site, de statut permettant une mobilisation de fonds privés, de statut de fondation, de contractualisation de quatre ans avec les universités, d'intégration de structures de recherches cliniques locales et d'effectifs fixés de 200 à 1000 personnes. La sélection sera effectuée par un jury international. Certains remplissant les conditions seront néanmoins soumis au vote du jury comme Necker, la Pitié-Salpêtrière, Saint-Louis, Marseille et Lyon.

Alain Destée, président de la conférence des présidents de CME de CHU, a profité de ce rendez-vous avec la ministre pour rappeler les points essentiels défendus par la conférence comme la représentativité des régions au conseil de surveillance, la présidence réservée, sauf exception, aux PU-PH. Il a aussi exprimé sa déception quant "*aux modalités de la concertation concernant la rédaction des décrets*" et déplorer l'absence totale du cabinet des débats. Sur ce dernier point, Roselyne Bachelot a expliqué qu'il s'agit "*d'un exercice inédit de concertation au cours duquel elle sera à même de rendre des arbitrages délicats*". Et de réfuter le terme de "*technocratie*" car les travaux tiennent compte de la spécificité des CHU.

Enfin, elle a indiqué que la question de la modification du statut des PH en CHU sera fixée au calendrier 2010 et qu'actuellement des discussions sont en cours pour fixer le nombre de postes pour les étudiants étrangers, la hausse du nombre du numerus clausus ayant été ralentie.

G.T.

Tous droits réservés 2001/2009 - HOSPIMEDIA

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique conditions d'utilisation.